

Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....

**C.C.A.S. de
CERVEN**

DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERVEN

Nombre de membres en exercice :	15	VOTE : pour	09
Présents :	09	contre	0
Qui ont pris part à la délibération :	09	abstention	0

Date de la convocation : 19/02/2026

Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER À 20 H

**Délibération
n°2026/03**

L'an deux mil vingt-six le vingt-cinq février, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CERVEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Président.

PRÉSENTS :

BOSSUS Anne-Marie / CALLENDRIER Michèle/ DEGLAVE Andrée/
KELLER Sophie / LECLERCQ Alain/ PEILLEX Michelle/ PROFFIT Thierry/
THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

EXCUSÉS :

FAVRE Serge/ LEYDIER Serge/ NOEL Danièle/ NOEL Ruta/ OSEIRA
Florence/ SANDRAL Linda.

Décisions
budgétaires

OBJET : VOTE DU BUDGET 2026 du CCAS.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Cervens pour l'exercice 2026. Il le soumet au vote du conseil d'administration selon les montants équilibrés en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement résumés dans le tableau suivant :

	Fonctionnement		Investissement
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	10 060.51 €	10 060.51 €	Sans objet
Opérations d'ordre	00,00	00.00	
TOTAL	10 060.51 €	10 060.51 €	

Le Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ☞ **APPROUVE** à l'unanimité le projet budget primitif du budget principal 2026 tel que détaillé ci-dessus :
- ☞ **VOTE** le budget primitif du budget principal 2026 pour des montants équilibrés en recettes et en dépenses de 10 060.51 euros pour la section de fonctionnement. La section d'investissement demeure sans objet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du CCAS,
Gil THOMAS

La secrétaire,
Michèle CALLENDRIER



**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : - 5 MAR. 2026

Reçue en Préfecture

Le : - 5 MAR. 2026

Mise en ligne sur le site de la
commune

Le : - 5 MAR. 2026

Le Président, Gil THOMAS

